

Département de la Seine-Maritime
VILLE DE SAINT-NICOLAS D'ALIERMONT

Mairie – B.P.13 – 76510 Saint Nicolas d'Aliermont
Tél. : 02 35 85 80 11 – Mail : accueil@mairie-sna.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS / 2024-11-20-04

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt novembre, à dix-huit heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Saint-Nicolas d'Aliermont, salle du conseil municipal, sur convocation et sous la présidence de Madame Blandine LEFEBVRE, maire.

Étaient présents : Mme LEFEBVRE B., maire, M. BEAUCAMP L., Mme CARON A.M., M. SORIN P., Mme POISSON C., M. VASSELIN H, Mme FLEURY B., adjoints, M. BRÉARD D., Mme POIS M.B., M. BENET M., M. FONTAINE S., M. LECOQ L., Mme MOA K., M. NOVICK C., Mme PÉTAIN A., Mme FIHUE-BUQUET A, M. PETIT M., M. SERAFFIN JC., Mme POIS L

Était absent excusé : Mme WILK I (pouvoir à Mme LEFEBVRE B.), M. LEROY E (pouvoir à M. BEAUCAMP L.)

Étaient absents : M. COUILLET T., Mme BRÉARD A., Mme BOUCLON S., M. WINTER G., M. BARUT H., M. AVRIL V

Date de convocation : 12/11/2024

Date d'affichage : 13/11/2024

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 19

Votants : 21

M. BEAUCAMP Loïc a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : MODIFICATION DE TARIFS MUNICIPAUX AU 1^{ER} JANVIER 2025

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,
Considérant les tarifs municipaux 2024 fixés par la délibération du 10/04/2024,
Considérant qu'il y a lieu de procéder à leur revalorisation à compter du 1^{er} janvier 2025,
Considérant l'avis de la commission Finances et Ressources humaines du 14/11/2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Valide la révision des tarifs de services publics indiqués dans l'annexe jointe à compter du 1^{er} janvier 2025,
- Dit que les recettes seront imputées sur les crédits budgétaires correspondants,
- Autorise madame le maire ainsi que tout adjoint pris dans l'ordre du tableau à prendre et à signer tout acte qui serait la conséquence de la présente délibération,
- Dit que la DGS de la commune assure la mise en œuvre de la présente délibération.

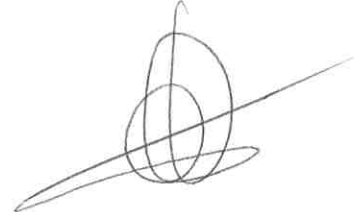
Annexe 3 : Modifications de tarifs municipaux au 1^{er} janvier 2025

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,
Au registre sont les signatures,
Le 20 novembre 2024

Le Maire, Blandine LEFEBVRE



Le secrétaire de séance, Loïc BEAUCAMP



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606243-20241120-2024-11-20-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/11/2024